

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PSYCHOMOTRICITÉ			
Code	PAKN3B93KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie MAIRLOT (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement "PSYCHOMOTRICITE" ouvrira l'étudiant à la pratique psychomotrice en général et spécifique au kinésithérapeute.

La psychomotricité dégage le lien qui existe entre d'une part la motricité volontaire, le mouvement et d'autre part, le mental, l'affectif, les cognitions et les capacités intellectuelles afin d'aborder la personne dans sa globalité. La thérapie psychomotrice permettra ainsi l'amélioration des fonctions psychomotrices perturbées ou retardées au cours du développement que la cause soit traumatique, biologique, affective et/ou environnementale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de choisir et d'appliquer des activités spécifiques à la psychomotricité dans l'éducation et et la rééducation d'un enfant ou/et d'un adulte; de pouvoir utiliser les principaux outils du bilan psychomoteur.

Compétences:

- 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- 4 Concevoir des projets professionnels complexes
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes

- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel
- 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
- 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B93KINA Psychomotricité

14 h / 1 C

Contenu

1. Introduction: la psychomotricité c'est quoi??
2. Histoire de la psychomotricité
3. Société en changement
4. A qui s'adresse la psychomotricité
5. L'homme un être psychomoteur
6. Le psychomotricien
7. Capacités psychomotrices et leur développement
 - Schéma corporel
 - Latéralisation
 - Structuration spatiale
 - Structuration temporelle
 - Coordination
 - Jeu symbolique
8. Les troubles psychomoteurs
9. Le bilan psychomoteur
10. Diverses approches psychomotrices - Individuelles/de groupe

+ Approches pratiques de ces notions dans les TP

Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage inclut:

- 8 heures de cours magistral
- 6 heures d'exercices pratiques et une démarche réflexive nécessitant la participation active des étudiants soit individuellement, soit en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions - réponses pendant les cours
Mises en situations pratiques, ressentis, etc.
Travail à partir de vignettes cliniques.

Il est **suggéré** de réaliser **un rapport individuel et personnel** consistant en une prise de note du vécu des séances de TP et des exercices abordés en TP en vue de l'examen écrit. **Ce rapport ne sera ni repris, ni côté**, il constitue un outil personnel de réflexion.

Ouvrages de référence

- Boutineau J., Jolu F., Moyano O., Rodriguez M. (2014). Où en est la psychomotricité, Etat des lieux et perspectives. Paris: In Press
- De Lièvre, B. et Staes, L. (2012). La psychomotricité au service de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte. Notions d'applications pédagogiques. Bruxelles: De Boeck.
- Grassier J. (1990). Cahiers de puériculture: 7 Développement psychomoteur de l'enfant. Paris, Masson.
- Pecher, A. (1976). Expérience de thérapie psychomotrice individuelle. Paris, Masson.
- Potel, C. (2019). Être psychomotricien: un métier du présent, un métier d'avenir. Toulouse: Erès (coll. Trames).
- Potel, C. (2010). Psychomotricité: entre théorie et pratique. Paris : In Press.
- Scialom P, Giromini F, Albaret, JM (2011). Manuel d'enseignement de psychomotricité. Marseille: Solal.
- Wauters-Krings F. (2012). Psycho-Motricité. Bxl: De Boeck.

Supports

Cours théoriques et pratiques sous forme de Power-Points accessible sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note globale attribuée :

- 100% Examen écrit en session (théorie/exercices à pouvoir décrire selon des cas pratiques proposés).

En seconde session, idem :

- 100% Examen écrit en session (théorie/exercices à pouvoir décrire selon des cas pratiques proposés).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap				Rap	
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).